

3. L'emploi qui a été fait de ces fonds chaque année durant la période ci-dessus mentionnée ; le montant en caisse le 31 décembre 1905 ; l'intérêt qu'il porte ; où il est déposé ; la garantie sur laquelle il repose pour le bénéfice des veuves et des orphelins des pilotes ;

4. Le montant en caisse de ces fonds respectifs à la date, le 31 décembre 1896.

Aussi, toute autre correspondance (s'il en existe) sur ce sujet.

Je dirai quelques mots sur cette motion. En 1896, la commission des pilotes de Sydney-nord fut changée et remplacée par une nouvelle commission. Les règlements du bureau des pilotes à Sydney et Sydney-nord pourvoient à la création d'un fonds de retraite pour les pilotes, leurs veuves et leurs orphelins. On a dit que ce fonds s'élevait alors à \$4,700. Lors du renouvellement de la commission, le nouveau bureau ordonna au secrétaire de l'ancien bureau de transférer le fonds qu'il avait en caisse au nouveau secrétaire, ou au nouveau trésorier. Les pilotes déclarent qu'ils ont été incapables d'obtenir depuis un état de ce fonds. Les veuves et orphelins de pilotes ayant droit à une partie de ce fonds n'ont pu encore rien en retirer. On affirme qu'il a disparu mystérieusement. Le secrétaire de la commission du pilotage refuse en outre de rendre compte de son administration, ou d'expliquer le fait de la disparition.

L'ancien secrétaire à qui ont été faits les versements, ou à qui a été confié ce fonds de \$4,700, en est tenu responsable par les pilotes. Cette affaire fait beaucoup de bruit parmi les pilotes, leurs amis et autres de ce district. Il appert par les journaux que les pilotes ont été incapables d'obtenir des explications satisfaisantes du bureau des commissaires des pilotes, ou du secrétaire de ce bureau, et ils ont été incapables d'intenter une poursuite en recouvrement du fonds en question. Il se sont adressés au premier ministre provincial ; ils se sont aussi adressés au procureur général ; mais aucune mesure n'a encore été prise. Ils ont été informés qu'il était nécessaire que les pilotes fussent constitués en corporation avant de pouvoir instituer une action devant la cour suprême en recouvrement de ce fonds. Pour ces raisons je crois devoir demander le dépôt de toute la correspondance. Je crois aussi devoir lire ce que la presse de Sydney dit sur cette affaire. Le "Post" de Sydney s'exprime comme suit sous ce titre :

"OU EST L'ARGENT" ?

Il est évidemment impossible d'obtenir des informations concernant le fonds de retraite

perdu que les pilotes du port de Sydney ont créé au moyen de versements faits par eux et tirés du fruit de leurs durs labeurs pendant une longue suite d'années. Ces versements furent confiés à un officier de la commission du pilotage. Ils atteignaient une somme de \$4,700. Ce fonds a mystérieusement disparu. Les intéressés en ont appelé à la commission et celle-ci est restée muette. L'avocat de la couronne n'a intenté aucune poursuite que nous sachions. Aucune mesure n'a été prise par lui. Le ministre de la Marine est sourd à tous les appels. Les membres de la législature locale ne se sont, eux aussi, aucunement occupés de l'affaire. Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse n'a pas eu le temps de donner à son procureur général des instructions à ce sujet, et le coupable reste en liberté. Les pilotes et leurs familles souffrent de tous ces faits et aucun redressement n'est fait.

Quelques-uns des pilotes sont représentés comme ayant peur d'agiter la question ; ils craignent d'être destitués s'ils agitent cette question. D'autres, ajoute-t-on, sont contents de ce que le fonds soit disparu dans le temps où l'on a cessé d'en rendre compte, vu que ce fonds était destiné fatalement à être volé, et plus il serait devenu considérable, plus la tentation de le voler eût été grande.

C'est certainement un état de choses fort lamentable si un corps d'industriels quelconque ne peut plus maintenant créer un fonds de réserve dont il pourrait avoir besoin dans certaines occasions, sans être sûr que ce fonds sera empoché par quelque officier de ce corps.

On dit maintenant que l'officier qui était dépositaire de ce fonds, l'a placé à son crédit ; qu'il l'a ensuite encaissé avec son propre chèque et que le fonds est ainsi disparu. On ajoute que le gouvernement est maintenant sur le point de forcer cet officier d'hypothéquer sa propriété ; qu'il remboursera les intéressés et prendra comme garantie une hypothèque sur les biens de l'officier. Le "Post" ajoure :

Le bruit court maintenant qu'en réponse aux révélations faites, et afin d'assister un partisan dévoué, qui a été assez imprudent pour se laisser découvrir, le gouvernement a résolu de rembourser le fonds perdu et d'accepter comme garantie collatérale une hypothèque sur certaines propriétés situées à Sydney-Nord.

Je ne puis répondre de l'exactitude de ce rapport et je n'en fais que la lecture à la Chambre.

L'honorable M. SCOTT : Il n'y a aucune objection à l'adoption de cette motion ; mais je suis informé par un officier du ministère de la Marine que cette information est donnée tous les ans comme supplément au rapport annuel de ce ministère. J'ai essayé d'obtenir un exemplaire de ce rapport, pour vérifier le fait signalé ; j'ai envoyé un page au bureau du ministère de la Marine pour obtenir un exemplaire du rapport annuel de ce ministère ; mais il ne put l'obtenir. Quoi-